## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 1123** 

Question présentée par le député : M Alberto Velasco

Date de dépôt : 29 août 2019

## Question écrite urgente

Régime de retraite des conseillers d'Etat et des chanceliers d'Etat : transparence et égalité exigées !

La Ville de Genève vient de proposer une réforme pour mettre fin au régime de retraite des conseillers administratifs. Ces rentes à vie, en totale inadéquation avec les réalités des contribuables genevois, avaient été pensées à l'époque pour soutenir des magistrats en fin de carrière proche de la soixantaine. Ainsi, le versement de la pension à vie coïncidait le plus souvent avec l'âge de la retraite, voire plus tard. Aujourd'hui, une grande majorité du personnel politique est susceptible de terminer son mandat électif entre la quarantaine et la cinquantaine. Les élus bénéficient donc d'un avantage qui n'a plus lieu d'être, et il est grand temps que le Conseil d'Etat réalise qu'une réforme de fond doit être entreprise.

Mes questions sont les suivantes :

- Quels sont les anciens conseillers d'Etat et les anciens chanceliers d'Etat qui touchent leur rente retraite sans avoir atteint l'âge légal de la retraite?
- 2. Combien coûtent ces retraites à vie à l'Etat?
- 3. Pourquoi les chanceliers d'Etat, qui ne sont pas élus par le peuple, bénéficient-ils du même régime de retraite que les conseillers d'Etat alors qu'ils devraient être soumis au régime de retraite des fonctionnaires ?

Avec mes remerciements par avance pour les réponses apportées à la présente question écrite urgente.